

# DÉCONSTRUCTION DES STÉRÉOTYPES ET PRÉJUGÉS

- Un rapide état des lieux
- L'action du Défenseur des droits
- Les ressources

→ Les principes d'égalité et d'unité territoriale de la République proclamés par la Constitution impliquent un égal accès des citoyens français aux droits ainsi qu'aux services publics sur l'ensemble du territoire national.

En dépit de politiques publiques visant à remédier aux disparités, notamment économiques et sociales, existant sur le territoire français, les inégalités territoriales perdurent voire s'accroissent.

En 2012 l'égal accès à l'éducation, à l'emploi, au logement ou encore à la santé constitue ainsi un enjeu majeur qui a un impact sur l'accès aux droits, la cohésion sociale et l'intégration économique notamment.

Le droit français n'a pas établi de critère de discrimination sur la base du territoire. Le Défenseur des droits, dans la continuité des actions de la Halde et du Médiateur, reste néanmoins vigilant sur la question des inégalités entre les territoires notamment en matière de service public.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE DÉFENSEUR  
DES DROITS**  
defenseurdesdroits.fr



## → Un rapide état des lieux

En matière d'[éducation](#), les résultats scolaires (obtention du brevet et du baccalauréat) et les taux de sortie sans diplôme **varient d'un territoire à l'autre** par rapport à la moyenne nationale (notamment dans les [ZUS](#) et les [DOM](#)) et révèlent des différences dans la qualité du service public de l'Education nationale en fonction du territoire.

Selon leur lieu de résidence, les élèves ne sont pas égaux dans leur **choix d'orientation** et l'on relève des disparités importantes quant au choix entre filière générale et filières technologiques ou professionnelles, entre études courtes ou longues. Ces disparités sont souvent le résultat **d'un accès inégal à l'information** ([CEREQ 2011](#)), mais aussi d'un **arbitrage en fonction du coût** qu'entraîneraient des études longues loin du domicile familial.

L'assouplissement de la carte scolaire a finalement conduit à **renforcer les ségrégations scolaires** entre établissements ([rapport d'information Sénat n° 617](#)). Par ailleurs, la restructuration de l'offre scolaire a eu pour effet d'éloigner le service public de l'éducation nationale de certaines zones rurales (allongement des temps de trajet pour les élèves).

En matière d'emploi, le taux de chômage **varie fortement suivant les territoires**, certains d'entre eux ayant un taux de chômage deux à trois fois plus élevé que la moyenne nationale.

La distance physique entre le lieu de résidence et les principaux centres d'emploi, la faiblesse du réseau relationnel permettant l'accès à l'emploi, **les difficultés de transport**, expliquent en partie cette situation. Selon une [étude du CREDOC](#) ¼ des entreprises interrogées indiquent que **les difficultés de logement** compliquent les recrutements.

[Des tests de discriminations menés par l'INSEE](#) ont permis de constater que **la réputation du lieu de résidence** peut constituer un obstacle à l'embauche, en particulier pour les habitants des ZUS, les femmes étant traitées plus défavorablement que les hommes dans cette situation.

En matière de logement, malgré la loi SRU posant des obligations pour les communes, **le déficit en logements sociaux perdure**. Le non respect de la loi par certaines communes demeure problématique car il conduit de fait à **une concentration des populations défavorisées** sur le territoire des communes respectueuses de la loi. Ainsi sur la période triennale 2008-2010, sur les [940 communes concernées par cette obligation seules 591 ont atteint leur objectif \(63 % des communes\)](#).

De plus dans un [rapport de juillet 2012](#), la Cour des Comptes estime que le programme national de rénovation urbaine (PNRU) lancé en 2003 « **n'a pas atteint ses objectifs quantitatifs** » et met en garde contre « une insuffisance de crédits pour mener à terme la rénovation engagée ». Ainsi la **vétusté** de certains logements construits dans les années soixante-dix reste un problème d'actualité tout comme l'est **l'insalubrité** qui reste importante dans les départements d'outre-mer.

Enfin des discriminations persistent pour l'accès au logement privé de populations **perçues comme « à risque » par les bailleurs** en raison de leur lieu de résidence (ces derniers exigent par exemple des garanties financières supplémentaires **ou refusent des [cautions extra-métropolitaines](#)**).

En matière d'[accès aux services publics](#) la réduction de la présence des services publics sur les territoires s'est traduite par des diminutions de postes et des fermetures de services de proximité ayant un impact sur la **vie quotidienne** des populations (classes de primaire, tribunaux, brigades de gendarmerie,...). Cet éloignement de services publics essentiels a généré **un sentiment de relégation et d'abandon** de la puissance publique **dans les zones rurales** mais aussi dans certaines **zones urbaines** où les services publics restants ne parviennent plus à jouer leur rôle d'intégration. L'exemple de la ville de Clichy-Montfermeil est frappant : malgré ces 24 722 habitants (2009) et un taux de chômage dépassant les 15 %, il n'y a actuellement aucune agence de Pôle emploi sur le territoire de Clichy-Montfermeil.

Ainsi s'agissant de [la santé](#), le phénomène de concentration de l'activité hospitalière et la répartition inégale des équipements les plus coûteux (imagerie médicale par exemple), conduisent à une **perte de proximité** et des **délais de prise en charge plus importants** selon les territoires.

L'apparition de **déserts médicaux** notamment en zones rurales, mais aussi en ZUS entraîne également des inégalités dans l'accès aux soins. [L'écart de densité médicale entre territoires peut être très important](#) : 238 médecins pour 100 000 habitants en Picardie contre 375 médecins pour 100 000 habitants en PACA et seulement 219 pour 100 000 habitants en outre-mer (pour une moyenne nationale de 290,3 médecins pour 100 000 habitants).

Une autre inégalité territoriale en matière de santé porte sur le **coût des interventions** par rapport au tarif de base de la sécurité sociale : en fonction des dépassements d'honoraires pratiqués, le coût d'une intervention variera fortement d'un département à un autre. Ainsi par exemple en matière de prothèse de hanche 81 % des actes pratiqués dans l'Oise le sont au tarif opposable contre moins de 20 % dans l'Aube.

Les inégalités entre territoires peuvent aussi relever **d'applications divergentes du droit** : ainsi, en matière d'adoption, certains conseils généraux persistent à refuser l'agrément à des personnes homosexuelles sur la seule base de leur orientation sexuelle alors que d'autres, appliquant le droit, ne font pas de l'orientation sexuelle un critère de refus. Le Défenseur des droits a été alerté sur **cette territorialisation du droit**.

## ➔ **L'action du Défenseur des droits**

Les inégalités territoriales heurtent le **principe d'égalité d'accès aux droits** que le Défenseur des droits est chargé de promouvoir, en particulier concernant le service public. Aussi, le Défenseur des droits s'est-il emparé de cette problématique dans divers domaines.

En matière d'éducation, le Défenseur des droits a fait évaluer l'application de la déssectorisation dans un rapport [« Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans la banlieue parisienne »](#) qui a conclu à **un effet néfaste** en matière de ségrégation scolaire. Le Défenseur reste également vigilant quant à **l'accès à l'éducation des enfants** dans les départements

d'outre-mer où un collectif s'est constitué en 2006 (Collectif Migrants-Outremer) qui a par exemple participé à une saisine collective de la Halde sur les mesures discriminatoires relatives à l'accès à l'éducation en Guyane.

En matière d'emploi, les saisines conduisent nécessairement le Défenseur des droits à connaître de discriminations, parfois **multicritères**, dans lesquelles le lieu de résidence peut avoir un impact défavorable. Différents outils peuvent être mobilisés par les intermédiaires de l'emploi et recruteurs pour lutter contre ces discriminations : la méthode de « recrutement par simulation » qui vérifie les compétences des candidats lors de simulation de situations pratiques, le CV anonyme...

En matière d'accès au logement, facteur essentiel d'insertion et de cohésion sociale, le Défenseur des droits est particulièrement vigilant sur les problématiques de discriminations et le respect de la loi SRU par les communes. Dans une [délibération cadre sur le logement](#), la Halde avait déjà émis des recommandations visant à garantir l'égal accès au logement notamment **sanctionner plus fortement les refus de caution en raison de la résidence outre-mer** et prendre des mesures complémentaires pour obliger les communes à **respecter la loi SRU**.

La publication de la brochure « [Accès au logement social : garantir l'égalité](#) » a également permis d'identifier des bonnes pratiques de gestion du parc social et de les diffuser à l'ensemble des collectivités territoriales.

En matière de santé, un comité d'entente Santé sera mis en place début 2013 et permettra également d'aborder les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins.

## ➔ **Les ressources**

---

### **Quelques textes de référence :**

- ➔ [Article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958](#)
- ➔ [Article 14 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales](#)

### **Pour en savoir plus :**

- ➔ [« L'emploi des jeunes des quartiers populaires », Rapport du CESE 2008.](#)
- ➔ [« Sur chômage aux Antilles-Guyane : des éléments d'explication », Focus de l'INSEE 2007.](#)
- ➔ [« La course d'orientation des jeunes ruraux », Bref du CEREQ 2011.](#)
- ➔ [« Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans la banlieue parisienne », Rapport de l'OSC Sciences Po 2012.](#)

- [« Les problèmes de logement des salariés affectent 40% des entreprises », Note de synthèse CREDOC 2012.](#)
- [« Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : un test de discrimination auprès de jeunes qualifiés », Etude INSEE 2011.](#)
- [Atlas régionaux de la démographie médicale, CNOM 2011.](#)
- [« La discrimination territoriale », Synthèse INET 2011.](#)
- [« La politique de la ville, une décennie de réformes », Rapport de la Cour des comptes 2012.](#)

### **Les sites utiles**

- [Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement](#)
- [Ministère délégué à la ville](#)
- [Observatoire des Territoires](#)
- [Observatoire des Inégalités](#)
- [Conseil Economique Social et Environnemental](#)
- [Observatoire national des zones urbaines sensibles \(ONZUS\)](#)
- [Institut national de la statistique et des études économiques \(INSEE\)](#)
- [Ministère des Outre-mer](#)
- [Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances](#)
- [Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques \(DARES\)](#)